

SAINT GILLES VIEUX MARCHÉ

BULLETIN MUNICIPAL

AOÛT 2015

N° 25



Action communale **Informations** **Vie associative** **Vie pratique**





Mot du maire:

Cette première année de notre nouveau conseil municipal a été consacrée à la préparation de nombreux dossiers concernant notre commune (aménagement du bourg, sentier de Poulancré, consolidation de l'église). Ils vont aboutir concrètement à la fin de l'année pour l'église et les deux autres dossiers se feront sur 2016/2017.

Cependant, je voudrais revenir sur notre problème de connexion internet de juillet 2014. Ils seront définitivement réglés pour la mi-septembre 2015. Comme vous le savez, la fibre optique est arrivée au bourg. Les travaux de rénovation du central téléphonique viennent de débiter et s'achèveront fin août. Vous pourrez ainsi bénéficier d'un débit de 20 MO dans le bourg et de l'ordre de 8 à 10 à 4 km du bourg. L'abonnement à la télévision numérique devient ainsi possible. Vous serez avertis début septembre lors du basculement du nouveau service. Quelques gênes seront possibles dans un premier temps. La couverture portable est toujours un problème. A la mi-septembre, un guichet va être ouvert par les services de l'Etat pour arbitrer les problèmes de couverture entre les différents opérateurs. Espérons que cela débouchera sur une solution concrète. En attendant, vous avez la possibilité par le nouveau service d'installer un boîtier sur votre box internet qui vous permettra de recevoir dans de bonnes conditions les appels sur votre portable (3 à 4 euros par mois).

J'espère que ces travaux vous faciliteront la vie au quotidien et que cette prochaine année sera fructueuse pour tous vos projets personnels.

Le Maire, Laurent BERTHO

HORAIRES DE LA MAIRIE: Mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30.

Permanence du maire ou d'un adjoint de 11h à 12h

le samedi matin à partir du 05 septembre 2015.

Tél : 02.96.28.53.39 E- mail : mairie-stgilles-vieux-marche@wanadoo.fr

Words from the mayor:

The first year of our town council has been dedicated to the preparation of numerous dossiers (town planning, the Poulancré trail and the consolidation of the church) and these will run in the case of the church to the end of the year, and to 2016/2017 for the others.

However, I would go back to our internet problems of July 2014. These will be finally settled by mid-September 2015. As you know, the fibre-optic cable has arrived at the centre. The renovations to the telephone exchange have started and will be completed by the end of August. You will benefit from 20 MB in the centre and 8/10 MB within 4 km of the centre. Subscriptions of digital television becomes possible. You will be notified in early September of the transfer of services. Several upsets will be possible in the first instance.

The mobile coverage is still a problem. In mid-september a window will be opened by State Services to arbitrate on coverage issues between different operators. Hopefully this will lead to a concrete solution. Meanwhile you can by installing a new service package on your internet box (cost 3/4 € per month) which will give you better reception calls on your mobile.

I hope that these works improve your everyday life and that next year will be successful for all personal projects.

Laurent BERTHO, The mayor

ACTION COMMUNALE

LES PRINCIPALES REALISATIONS :

Le pont



Réalisé par Erwan Bourgeot habitant à St Gilles

L'épareuse d'accotement



La mare



LES PROJETS:

Aménagement autour de l'étang Poulancre : une procédure d'expropriation a été lancée par la Cidéral pour obtenir la partie de terrain nécessaire à la réalisation d'un chemin.

Voirie: une enveloppe de 45 000 € est attribuée à la rénovation des routes.

Route de Talen: une procédure d'expropriation va être lancée pour acquérir cette route et ensuite la rénover.

Eglise: Des fissures sont apparues ces deux dernières années sur les façades Est et Sud. La réalisation d'une étude du sol est nécessaire, afin de savoir si les dégradations au niveau des fondations de l'église ne sont pas liées à la nature du sol. Cette étude sera effectuée le 28 juillet et permettra de connaître les travaux à engager. Ceux-ci devraient commencer en fin d'année.

Effacement de réseau ERDF: La partie haute du bourg en direction de Saint Mayeux va être réalisée début septembre.

Réfection du réseau eau potable: La partie basse du bourg, allant de la place à la route du Ropcart va être rénovée début septembre.

Aménagement du bourg: Une première ébauche a été réalisée par l'ADAC22. Un cabinet d'experts sera choisi en fin d'année pour définir la nature des travaux et lancer l'appel d'offres. Une réunion de concertation avec la population se tiendra début 2016.

Information: La liaison souterraine électrique devant relier Lorient à Plaine-Haute va passer par notre commune. Les travaux sur le secteur devraient commencer au 1^{er} Septembre et dureront plusieurs mois.

Fleurissement.

La commission a décidé d'organiser un troc aux plantes . Cette initiative avait pour but de remotiver tous les participants et les nouveaux habitants. En effet, on se doit déjà de préparer le passage du jury national qui aura lieu au courant de l'été 2016. Ce travail a débuté par l'aménagement de la mare et la réfection du pont. Christine Rondeau, animatrice fleurissement au conseil départemental, nous a déjà adressé un liste d'améliorations possibles que nous veillerons à mettre en place durant l'hiver.



Le premier troc aux plantes de la commune a connu un joli succès. En raison du beau temps, c'est à l'extérieur de la salle des fêtes que les jardiniers amateurs, venus parfois de loin, ont choisi d'échanger plants, boutures et conseils. Devant ce premier succès, les organisatrices réfléchissent déjà aux améliorations à apporter à la deuxième édition.

Marie-Françoise de Saint-Pierre décorée 11 janvier 2015

C'est Guy Le Helloco, président de la Cidéral, qui, lors de la cérémonie des vœux à la population, a tenu à distinguer l'ancien maire de la commune, Madame de Saint-Pierre. Elle a donc reçu la médaille d'honneur régionale départementale et communale, échelon Argent.

Marie Françoise de Saint Pierre a été élue au Conseil Municipal de Saint Gilles Vieux Marché pendant 25 années. Elue pour la Première fois en Mars 1989, elle a été adjointe au Maire de 1989 à Mars 2001. Réélue en Mars 2001, elle a été Maire de la commune de Mars 2001 jusqu'au 29 mars 2014. Elle a su durant tous ses mandats faire preuve de disponibilité et a toujours été à



l'écoute de ses administrés. En partageant les tâches au sein de son équipe municipale, elle a su préserver une très bonne ambiance. Tout en maintenant une situation financière saine, de nombreux investissements ont pu être réalisés durant ses mandats. L'équipe municipale d'aujourd'hui bénéficie des travaux déjà engagés.

LES BUDGETS COMMUNAUX

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes
à la somme de : 276 355 €

Section fonctionnement : dépenses

CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 468
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	74 250
ATTENUATIONS DE PRODUITS	210
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 104
CHARGES FINANCIERES	13 766
CHARGES EXCEPTIONNELLES	750
DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	4 000
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	47 065
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	23 742
	<u>276 355</u>

Section de fonctionnement : recettes

ATTENUATIONS DE CHARGES	0
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	317
IMPOTS ET TAXES	142 717
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	112 316
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 005
PRODUITS FINANCIERS	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
	<u>276 355</u>



ACTION COMMUNALE

TARIFS DE CONCESSION DES CAVURNES

Suite à la pose de deux cavurnes dans le cimetière communal, le conseil municipal décide de les rétrocéder au prix d'achat de 390 € TTC.

➤ Tarifs de concession :

- Concession temporaire de 30 ans (renouvelable) 55 €
- Concession temporaire de 50 ans (renouvelable) 80 €

➤ Tarifs de concession de terrain au cimetière :

- Concession temporaire de 15 ans : 10 € le m²
- Concession temporaire de 30 ans : 20 € le m²



TERRAIN D'ACCUEIL POUR CAMPEURS TARIFS:

- | | | |
|---|-------------------|-----------------|
| - Campeur | 1,50 € par jour | |
| - Véhicule | 1,00 € par jour | |
| - Camping car | 7,00 € par jour | |
| - Tente ou caravane | 1,00 € par jour | |
| - Electricité | 0,50 € par jour | pour 2 Ampères |
| | 1,00 € par jour | pour 6 Ampères |
| | 1,50 € par jour | pour 10 Ampères |
| - Groupe d'enfants | 1,00 € par enfant | |
| - Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leur famille | | |



Inscriptions et Règlement : en Mairie ou au Bar- Restaurant de la Vallée à Saint-Gilles-Vieux-Marché.

TERRAIN DE TENNIS: L'utilisation est gratuite et il est désormais ouvert.

LES BUDGETS COMMUNAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT :

A la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 291 522,00 €.

Aucun emprunt n'a été prévu cette année et les principaux investissements sont les suivants :

- Travaux de voirie sur voies communales pour 40 000,00 €
- Travaux d'effacement des réseaux pour 13 460,00 €
- Travaux de confortement à l'église pour un montant estimatif de 72 000,00 € + Honoraires de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre pour 10 080,00 €
- Remplacement du moteur de tintement d'une cloche à l'église pour 1 180,00 €
- Travaux de mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments communaux pour 5 000,00 €
- Création d'un site internet pour 1 500 €
- Achats de terrains déjà prévus en 2014 pour 8 000 € et autres terrains pour 20 000 €
- Achat d'un souffleur pour 660 €
- Achat d'un broyeur d'accotement pour 7 500 €
- Achat de vaisselle pour la Salle Polyvalente pour 1 000 €
- Remplacement des stores à la Mairie pour 1 500 €
- Achat de panneaux et miroirs pour 2 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

A la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 40 726,57 €.

A la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 52 394,48 €.

Une subvention du Budget de la Commune pour l'année 2015 d'un montant de 2 192,74 euros est nécessaire pour équilibrer la section de Fonctionnement du Budget de l'Assainissement de l'année 2015.

BUDGET LOTISSEMENT

A la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 75 769,80 €.

A la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 46 101,07 €.

ACTION COMMUNALE

SUBVENTIONS Associations Saint Gilloises :

-Comité des fêtes:	330 €
-Société de chasse	45 €
-Club des loisirs	155 €
-Anciens combattants et PG	180 €
- FC POULANCRE Mûr St Gilles	1 200 €
-CCAS	1 900 €

SUB VENTIONS Autres organismes ou associations

-Anciens d'Algérie Canton de Mûr	50 €
-Association des paralysés de France de St-Brieuc	30 €
-ADAPEI papillons blancs Saint Brieuc	30 €
-AIDES Bretagne SIDA Rennes	60 €
-Association La Pierre Le Bigaut	80 €
-Association Resto du cœur de Saint-Brieuc	100 €
-Association rayon de soleil Mûr	200 €
-Association française contre les myopathies	30 €
-Association Leucémie espoir de Languenan	50 €
-Association les sourires de Claire Allineuc	50 €
-Jeunes agriculteurs Mûr/Uzel	100 €
-Centre Eugène Marquis de Rennes	50 €

TARIFS DE LOCATION DES TABLES, CHAISES ET BANCS

- Table avec tréteaux 3 m et 2 bancs : 3,00 €
- Table 2m50 + 2 bancs: 3,00 €
- Banc seul : 0,80 € l'unité
- Chaise : 0,30 € l'unité

20 tables de 3 m de longueur et 20 de 2m50 sont disponibles.

Contactez la mairie si besoin.

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur :

Commune : 50 €

Hors commune : 80 €

Repas : une journée

Commune : 100 €

Hors commune : 190 €

Repas : deux journées

Commune : 120 €

Hors commune : 230 €

Réunion :

Commune : 50 €

Hors commune : 90 €

Forfait chauffage : 50 €

Pour les associations, seul le chauffage sera facturé pour la somme de 50 €.

Le tarif de location de la salle de la mairie est de 16 €.

N.B : le Trésor Public souhaite que la réservation de la salle et son règlement soit au même nom.

INFORMATIONS

ARRIVEE DU TOUR DE FRANCE 11 juillet 2015

Le tour de France nous a encore fait l'honneur d'arriver dans nos terres. En effet, il ne faut pas oublier que l'arrivée se trouve entre saint Gilles et Caurel et non à Mûr . Tout était réuni cette année pour la huitième étape du tour 2015: arrivée un samedi le weekend du 14 juillet et avec un temps magnifique.

C'est donc, avec ces conditions, que l'on a vu, une affluence record à Kersuard célébrer la victoire d' Alexis Vuillermoz (1^{er} français à gagner une étape cette année). L'affluence entre Mûr et l'arrivée a été estimée à 80 000 personnes.



CCAS

L'action sociale a accueilli 54 convives

Le repas traditionnellement offert par le centre communal d'action sociale (CCAS), aux personnes de 65 ans et plus, a été servi, mardi midi, après la commémoration du 11-Novembre et la visite de l'exposition à la salle des fêtes, au restaurant de la Vallée. Les trois doyens présents au banquet ont particulièrement été mis à l'honneur: Jean Guillaume, 95 ans ; Roger Morel, 92 ans et Suzanne Guillaume, 85 ans.



ETAT CIVIL

NAISSANCE:

-Marcelline TEFFO, née le 11 septembre 2014

MARIAGES:

-Nathalie TALMON et Gildas JAGLIN, mariés le 28 février 2015

-Amandine LE GOFF et Michel LE DENMAT, mariés le 11 juillet 2015

DECES:

-Aline Collin née Le Téo, décédée le 06 septembre 2014.

-Maria Rivallan née Boscher décédée le 13 mars 2015.

-Jean Guillaume décédé le 07 juillet 2015.

Nécrologie : Jean Guillaume, doyen de la commune

Le doyen de la commune, Jean Guillaume, est décédé à l'âge de 97 ans. Né le 3 décembre à Saint-Gilles Vieux Marché, il y a toujours vécu. Exploitant agricole, père de Jean-Pierre et de Jacky Guillaume, il s'est toujours engagé au sein de la communauté, comme conseiller municipal depuis mars 1959 jusqu'en mars 1971 puis comme second adjoint ensuite jusqu'en mars 1973. Encore un grand merci Jean pour le temps que tu as accordé à notre commune en étant toujours disponible et à l'écoute.

REGLEMENT SALLE DES FETES

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doit être utilisé la salle des fêtes de SAINT GILLES VIEUX MARCHE, réservée prioritairement aux activités organisées par les associations locales et les personnes privées majeures qui en font la demande à la mairie et acceptent le présent règlement.

TITRE II – UTILISATION

Article 2 – Principe de mise à disposition

La salle des fêtes a pour vocation première d'accueillir la vie associative, telle qu'elle s'exerce au travers des différentes associations de la commune de SAINT GILLES VIEUX MARCHE.

Elle sera donc mise en priorité à la disposition de ces dernières, dans l'exercice de leurs activités habituelles ou lors des manifestations, selon les modalités fixées ci-après. Elle pourra en outre être louée à des particuliers, de la commune de SAINT GILLES VIEUX MARCHE ou hors commune, ou encore à des organismes ou associations extérieurs à la commune pour des activités autres que festives.

La mise à disposition se décline suivant les périodes suivantes :

Repas ou occupation d'une journée : les clés seront remises la veille ou l'avant-veille et doivent être restituées le lendemain à 12 heures.

Repas 2 journées : les clés seront remises la veille ou l'avant-veille et doivent être restituées le surlendemain à 12 heures.

Article 3 – Réservation

Les opérations de réservation se font auprès du secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouverture.

Article 4 – Horaires

Le respect des horaires d'utilisation de la salle des fêtes est exigé pour son bon fonctionnement.

Article 5 – Dispositions particulières

S'agissant d'une salle des fêtes, elle ne pourra être utilisée pour des activités sportives proprement dites nécessitant des équipements fixes ou permanents mais seulement pour des exercices au sol. Sont donc formellement exclus les sports de balle.

La mairie se réserve le droit d'utiliser ou d'interdire les installations pour des interventions techniques notamment à l'occasion de travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en sécurité.

La sous-location ou mise à disposition de tiers est formellement interdite.

Il doit être désigné un responsable de la manifestation, lequel devra être présent pendant toute sa durée. Ce responsable sera le signataire de la convention de location.

En cas de difficultés ou d'accidents pendant la durée d'occupation de la salle des fêtes, la responsabilité de la commune de SAINT GILLES VIEUX MARCHE est en tous points dérogée, dans la mesure où elle n'assure que la location.

Les clés de la salle des fêtes devront être retirées au secrétariat de la Mairie. Un état des lieux sera fait le jour de ce retrait ainsi que le jour de la restitution des clés.

L'utilisateur, en la personne du responsable désigné, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée d'occupation et notamment au cours des opérations de montage et de démontage.

TITRE III – SECURITE – HYGIENE – MAINTIEN DE L'ORDRE

Article 6 – Utilisation de la salle des fêtes

Un état des lieux sera effectué par le responsable avant et après utilisation de la salle.

Chaque utilisateur reconnaît :

avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité arrêtées et s'engage à les respecter,

avoir constaté l'emplacement des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des issues de secours. Il est interdit :

de procéder à des modifications sur les installations existantes,

de bloquer les issues de secours,

d'introduire dans l'enceinte des pétards, des fumigènes, des confettis.

de laver le parquet

d'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés,

de pratiquer seul une activité en dehors de la présence des responsables.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules ne devra pas se faire aux abords de la salle.



INFORMATIONS

Article 7 – Maintien de l'ordre

Toute personne se livrant à des actes susceptibles de créer un désordre ou une gêne pour les utilisateurs pourra être expulsée immédiatement.

Les locataires sont chargés de la discipline et sont responsables de tout incident pouvant survenir.

Ils sont tenus de faire régner la discipline, de surveiller les entrées et les déplacements du public, de veiller à l'évacuation des locaux en fin d'utilisation. Afin de respecter le voisinage, les portes seront maintenues fermées.

Article 8 – Mise en place, rangement et nettoyage.

Après chaque utilisation, la salle des fêtes devra être rendue dans l'état où elle a été donnée et constaté sur l'état des lieux.

En cas de manquement total ou partiel à cette disposition, des frais de nettoyage seront facturés après avis du Conseil Municipal au tarif de 50 euros/heure.

TITRE IV– ASSURANCES – RESPONSABILITES

Article 9 – Assurances

Chaque utilisateur devra justifier d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers, et fournir l'attestation d'assurance.

La Municipalité est déchargée de toute responsabilité pour les accidents corporels directement liés aux activités et pouvant intervenir pendant l'utilisation de la salle ainsi que pour les dommages subis aux biens entreposés par les utilisateurs.

Elle ne saurait être tenue responsable des vols commis dans l'enceinte de la salle.

Article 10 – Responsabilités

Les utilisateurs sont responsables des dégradations qu'ils pourront occasionner à la salle ainsi qu'aux équipements mis à disposition par la Mairie.

Ils devront assurer le remboursement ou la réparation des dégradations et des pertes constatées.

Ils devront informer la Mairie de tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance, tant pour les locaux que pour le matériel mis à disposition.

TITRE V – PUBLICITE – REDEVANCE

Article 11 – Publicité

La mise en place de publicité n'est autorisée que durant les manifestations et après accord de la Mairie.

La tenue de buvette doit faire l'objet d'une demande préalable de débit de boissons adressée au Maire au minimum 15 jours avant la manifestation.

Article 12 – Redevance

La location de la salle se fera à titre onéreux avec :

la signature du contrat de location lors de la réservation

une caution d'un montant de 400 € lors de la réservation

un titre de recettes sera émis par la trésorerie suite à la location

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement et est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le locataire doit mentionner le nombre de couverts nécessaire à la location de la salle afin que soit établie la facturation de la vaisselle à savoir 30€/ lot de 50 couverts comprenant :

Assiettes plates, assiettes creuses, couverts, verres (100) et tasses.

La vaisselle sera louée 6 euros par dizaine de couverts supplémentaire.

La vaisselle et les couverts non restitués seront facturés :

3 € par verre cassé

4 € par grande assiette ou assiette creuse cassée

3,50 € par petite assiette ou tasse cassée

Après une location, lorsque la vaisselle sera manquante, elle sera

facturée au locataire à la valeur d'achat.

TITRE VI– DISPOSITIONS FINALES

Toute infraction au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Elle pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant, la suspension provisoire ou définitive d'une Manifestation. La Mairie de SAINT GILLES VIEUX MARCHE se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent règlement chaque fois qu'elle le jugera nécessaire. Fait et délibéré par le Conseil municipal de SAINT GILLES VIEUX MARCHE dans sa séance du 24 novembre 2014.



URBANISME

PrimO-Travo

Les bénéficiaires : Le dispositif nommé « PrimO-Travo » s'adresse aux primo-accédants envisageant des travaux de rénovation thermique dans leur maison, située sur le territoire de la CIDERAL et dont ils sont propriétaires depuis moins de 5 ans .

L'accompagnement financier et technique Le dispositif primo-travo subventionne les travaux permettant d'améliorer d'un point de vue thermique le logement tels que la pose ou remplacement de menuiseries, la création d'une installation de chauffage ou d'eau chaude, la VMC, l'isolation...

Ces travaux : -Seront réalisés par des entreprises – exception faite pour l'isolation.

-Ne devront pas être commencés avant l'obtention de l'agrément CIDERAL.

La thermicienne de la CIDERAL réalise une visite gratuitement au domicile pour conseiller sur choix des matériaux par exemple, le type d'énergie adaptée à la typologie du logement, etc.

L'accueil logement C'est un accueil quotidien physique ou téléphonique à destination des habitants de la CIDERAL, pour répondre aux questions en matière d'habitat et de logement. Véritable service de proximité, l'accueil logement est un lieu d'informations pour tous : nouveaux arrivants, propriétaires, locataires, personnes âgées ou jeunes...

Il est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi).

On y trouve :

-Le listing des offres de logements locatifs sur la CIDERAL dans le parc privé ou public. Ce listing est réactualisé chaque semaine et disponible sur le site Internet (www.cidéral.com)

-La possibilité de faire une demande de logement social

-Le listing des terrains à bâtir

-Des informations sur les aides à l'amélioration de l'habitat

-Des informations sur le dispositif Primo-Travo

-Une permanence ADIL (Agence Départementale d'information sur le logement) qui se tient le 1^{er} mardi de chaque mois à la CIDERAL (de 9h à 12h). Sans rendez-vous.

-Une permanence C.A.U.E : pour les projets de construction, de réhabilitation, de restructuration, ou d'extension un architecte-conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor (CAJE 22) assure des permanences les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois à la Cidéral, 6 Bd de la Gare à Loudéac (sur rendez-vous).

-L'architecte-conseiller reçoit les pétitionnaires et fournit des informations, des orientations et des conseils pour mener à bien les projets. Ces conseils personnalisés sont gratuits et interviennent, pour être le plus efficace possible, en amont du projet.

URBANISME

Le PIG – Programme d'Intérêt Général 2014 / 2017

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) vise à accompagner les propriétaires occupants leur logement à titre personnel et les propriétaires bailleurs qui mettent leur bien immobilier à la location dans leurs projets d'amélioration. Ce dispositif s'appuie sur les subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).



Les champs d'intervention du PIG:

○ **L'Amélioration thermique**

Isolation par l'extérieur, changement de chaudière, remplacement des ouvertures, isolation des combles...

○ **L'Adaptation au handicap**

Adaptation de la salle de bain remplacement de la baignoire par une douche avec siège rabattable et barre d'appui, réalisation d'une rampe d'accès extérieure...

○ **La production de logements locatifs**

Réhabilitation globale, réalisation d'équipements plus économes en énergie : pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques...

Qui peut bénéficier d'une aide ?

Les "**propriétaires occupants**", c'est à dire les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources).

Les "**propriétaires bailleurs**", c'est à dire les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers et qui louent ou souhaitent louer, en réalisant des travaux.

Renseignements : **ACCUEIL LOGEMENT au 02 96 66 09 07 ou par mail c.gicquel@cidéral.fr**

INFORMATIONS

URBANISME (suite)

Caractère dans les espaces ruraux (délai 15 octobre)

Les réformes récentes en matière d'urbanisme impliquent un recensement de tous les bâtiments de caractère, situés en dehors de l'espace urbanisé (bourgs et hameaux) pouvant être rénovés dans un futur plus ou moins proche.

Toutes les constructions ne sont pas concernées, il s'agit uniquement de celles ayant un intérêt patrimonial et architectural. Les bâtiments affectés aux exploitations agricoles (toujours en activité ou non) sont également concernés par ce recensement, tout comme les constructions situées sur la même parcelle que la maison d'habitation. A titre d'exemples, sont à inventorier :

- les granges (à l'exclusion de celles en tôles et des bâtiments en parpaings),
- les corps de ferme,
- les anciennes habitations agricoles,
- les anciennes soues à cochon, etc.

Les bâtiments qui n'auront pas été préalablement répertoriés ne pourront pas être transformés à l'avenir. Ainsi, les demandes concernant la transformation en maison d'habitation ou en gîtes par exemple, ne seront pas possibles.

Le conseil municipal à réaliser lui-même cet inventaire.

Il sera possible de vérifier vos documents en mairie lors des permanences des élus en septembre.



MAP'PARTY

Aidez-nous à découvrir le patrimoine du territoire

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi (le Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la CIDERAL se lance dans un large recensement des éléments patrimoniaux du territoire.

Aussi, toute la population est invitée à participer à ce travail. Les éléments recherchés sont par exemple, des lavoirs, des puits, des fontaines, des croix, des demeures remarquables, des moulins... Si vous connaissez l'existence de tels éléments proches de chez vous, vous pouvez nous adresser : une photo ou une carte postale représentant l'élément, sa localisation précise une légère description précisant l'époque de la construction ou de l'aménagement.

Le conseil municipal a également réalisé un premier inventaire. Celui-ci est loin d'être complet car nous ne connaissons pas tout ce qui se situe sur les terrains privés. Aussi nous vous invitons à nous faire connaître votre patrimoine soit en venant à la mairie ou par mail:

mairie-stgilles-vieux-marche@wanadoo.fr



ORDURES MENAGERES

A partir du 15 septembre, des bacs pour sacs jaunes seront installés sur la commune. Afin de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur le tri et vous distribuer les sacs, une permanence sera ouverte en mairie de 11h à 12h tous les samedis à partir du 5 septembre.



> Qu'est-ce qui change à partir du 15 septembre 2015 ?

- des bacs de tri sont désormais présents dans les points de collecte (avec les poubelles à ordures ménagères).
- des sacs jaunes accueillent les déchets triés au domicile et sont ensuite déposés dans le bac jaune. Ils sont distribués gratuitement en mairie.
- 3 types de déchets peuvent aller dans ce sac jaune
 - les emballages en plastique
 - les emballages en aluminium et en acier
 - les papiers et emballages en cartonnage
- il ne sera plus nécessaire d'aller dans les points Recyclage pour ce type de déchets

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

MUR DE BRETAGNE

Du lundi au vendredi : De 14H00 à 18H00

Le samedi : De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Information

Tous les changements (composition du foyer, déménagement, décès ou autres) doivent être notifiés par écrit à la CIDERAL ou par mail n.boscher@cideral.fr.

Vous pouvez également télécharger sur notre site internet (<http://www.cideral.com>) les demandes de prélèvement et les fiches de réclamation.

Les nouveaux arrivants sur le territoire de la CIDERAL sont invités à nous contacter afin de compléter une fiche de renseignements. Cette dernière permet d'éviter une facturation d'office lorsque la composition du foyer n'est pas connue.

Avis aux propriétaires de logements locatifs

Afin de mettre à jour les fichiers, il est demandé à tous les propriétaires de logements locatifs d'effectuer la mise à jour de leurs logements à chaque changement de locataires (départs et arrivées) au 02.96.66.14.60 ou par mail n.boscher@cideral.fr.

La facturation

Les factures sont à acquitter en mars de chaque année. Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public et les paiements sont à envoyer à la Trésorerie de LOUDEAC, 4 Rue St Yves 22600 LOUDEAC. Les personnes intéressées par le prélèvement automatique (prélèvement une fois ou trimestriel) peuvent contacter la CIDERAL afin d'obtenir une demande de prélèvement à compléter ou télécharger l'imprimé sur notre site internet (<http://www.cideral.com>)

Un tarif spécial s'applique aux professionnels en fonction du nombre et du volume de conteneurs mis à leur disposition.

Le service de la Redevance Ordures Ménagères de la CIDERAL est ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 8H30 à 12H.

Accueil du service : ☎ 02-96-66-40-10 - Email : n.boscher@cideral.fr



INFORMATIONS

RECENSEMENT

En 2016, comme tous les 5 ans, le recensement de la population de St Gilles Vieux Marché va avoir lieu. Il débutera le 3^{ème} jeudi de janvier, le 21 janvier, et se terminera le 5^{ème} samedi qui suit le début de la collecte, le 20 février.

Pour participer au recensement, vous aurez le choix entre : répondre sur les questionnaires papier remis par l'agent recenseur ou répondre en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
Nous en profitons pour lancer un appel à candidature pour ce poste. Prendre contact à la mairie.



Classe 4

Une mention spéciale pour les 20 ans, habituellement les grands absents de la journée de retrouvailles. Samedi, ils étaient six. Les plus jeunes des classes avaient 10 ans : Camille Bertho et Alwena Meunier. Les 80 ans étaient représentés par Odile Caboco, Simone Le Goff et Michèle Névo.

Après le dépôt de gerbe et la photo souvenir, prise à la salle des fêtes, les classes ont entraîné leurs invités au restaurant de La Vallée où était servi le banquet ainsi que le buffet du soir.



Classe 5: Samedi 3 octobre 2015 .

Inscription au restaurant de la vallée au 02.96.28.53.32

Spectacle de Noël

Un spectacle de magie pour petits et grands.
La commune n'ayant plus d'école, le comité des fêtes et la municipalité ont pris l'habitude d'offrir un spectacle gratuit aux enfants à l'approche de Noël. Cette année, c'est le magicien Pélo qui est venu enchanter près de 90 personnes, adultes et enfants par ses tours de magie, auxquels il a fait participer le public.



Rémi Olliveaux

C'est avec beaucoup de plaisir que nous retrouvons notre champion cycliste local. Tous les objectifs qu'il s'était fixé l'été dernier ont été atteints. Bravo à lui et surtout très bonne continuation .

Saison 2014-2015 : club d'Uzel, benjamin 2^{ème} année

Durant l'hiver, il pratique toujours le cyclo-cross.

Lors des courses de cyclo-cross, il s'est toujours classé 1^{er} ou 2^{ème}.

Challenge de l'Avenir:

1^{er} à égalité à l'issue du Challenge de l'Avenir.

C'est la 1^{ère} fois qu'une telle chose arrive car 9 courses sont au programme du Challenge.

Toutes les écoles de cyclisme des Côtes d'Armor y participent.

Le championnat des Côtes D'Armor :

1^{er} au bout des 3 épreuves

en vitesse : 1^{er}

en cyclo cross : 1^{er}

en route : 4^{ème}

Championnat de Bretagne :

en vitesse : 3^{ème}

en cyclo cross : 1^{er}

en route : 1^{er}



Champion de Bretagne au bout des 3 épreuves, les 2 premiers sont sélectionnés pour le trophée de France des jeunes cyclistes (TFJC) . Ce trophée s'est tenu les 3,4 et 5 juillet 2015 à Saint Etienne Les Remiremont dans les Vosges. L'équipe termine à la 5^{ème} place du classement final, les chutes ayant été nombreuses. Le trophée comprend 6 épreuves.

Section VTT au collège:

Qualifié au France UGSEL de VTT

En individuel: 3^{ème} et par équipe: 1^{er}

Saison 2015-2016 : Minime 1^{ère} année

Rémi souhaiterait participer au championnat de cyclo -cross et obtenir un bon classement.

Pour ce qui est de la route, il espère continuer sur sa lancée avec les championnats d'écoles de cyclisme. Cette volonté de toujours donner le meilleur de lui-même devrait lui apporter à nouveau de belles victoires.



Lors de l'étape du 11 juillet, Rémi a monté la côte de Menez Hiez avec son père et les cyclos de l'ACL Guerlédan. Il a ensuite suivi l'arrivée dans la tribune Côtes d'Armor, tout fier de la victoire française.

Parenthèse:

Nous félicitons également toutes les personnes qui ont su se faire remarquer en sport, scolairement, professionnellement...

ESTELLE GUILLAUME (Kayak)

Je me suis entraîné au sein du pôle France de Cesson-Sévigné pour la deuxième année consécutive. Afin de me sélectionner au championnat de France j'ai participé à deux courses nationales en avril. La première, en sprint, a eu lieu à Metz (Moselle) où je termine 4ème et la deuxième, en classique, s'est tenue à Vigeois (Corrèze) où je me classe 8ème. J'assure donc ma sélection pour les championnats de France 2015 sprint et classique.

Les sélections pour les équipes de France ont eu lieu à L'Argentière la Bessée (Hautes-Alpes) du 7 au 5 mai. 3 jours de courses avec chaque jour deux manches de qualifications suivies d'une finale. Je termine 2ème, 4ème et 2ème des qualifications mais je n'arrive pas à concrétiser lors des finales et je me classe finalement 6ème, 10ème et 11ème. Suite à ces courses les listes de sélections ont été diffusées et comme la saison passée, je ne figure pas dans l'équipe de France. Cependant suite à l'analyse des mes résultats et afin d'acquérir de l'expérience pour les années à venir, la fédération a proposé de participer aux coupes du Monde à mes frais. J'ai donc participé aux mêmes courses que les athlètes sélectionnés en équipe de France -23ans, la seule différence est que j'ai dû organiser et financer entièrement mon déplacement.



Avec Charlène Le Corvaisier nous sommes donc parties le 4 juin en voiture avec nos affaires de camping. Premier arrêt en Autriche pour reconnaître le parcours des coupes du Monde 3 et 4. Après ces quelques jours nous avons traversé la Slovénie et la Croatie pour aller en Bosnie où se tenait la première coupe d'Europe de sprint à Bihac avec malheureusement peu de nations au départ, je me classe 4ème. Retour en Slovénie pour la deuxième épreuve: une autre coupe d'Europe de sprint à Celje, davantage de concurrentes au départ cette fois, je me classe 6ème. Ensuite nous nous sommes rendues à Bovec toujours en Slovénie où avaient lieu les deux premières manches de la coupe du Monde. Je me classe 5ème en sprint et 8ème en classique. A la suite de ces courses nous avons pris la route de Murau en Autriche pour les manches 3 et 4 de la coupe du Monde. Je termine 9ème en sprint en 5ème en classique.

La dernière échéance de la saison s'est déroulée à L'Argentière la Bessée (Hautes-Alpes) du 15 au 17 juillet, il s'agissait du Championnat de France de sprint. Le parcours durait environ 45 secondes. Je réalise deux manches de qualifications moyennes mais suffisantes pour être dans les 10 sélectionnées pour la finale. Pour la finale je décide de changer de trajectoire par rapport aux qualifications, je réalise alors une meilleure descente et je me classe 6ème de cette finale. Ce résultat est plutôt satisfaisant compte tenu que la France est la meilleure nation en sprint et que les compétitrices qui me précèdent ont toutes obtenu des médailles internationales cette saison ou lors des saisons passées.

La prochaine échéance pour moi sera le championnat de France de descente classique en Ardèche début novembre.



LE CLUB DES LOISIRS

Le bureau :

Président : Yves ALLENO
Secrétaire : Lucienne LUSSEAU
Trésorier : Michelle NEVO
Membres : André BURLLOT,
Marcel LE RALLE

Le mot du président :

Nous avons l'activité marche le lundi après-midi et, en plus un mercredi sur deux, cartes ou couture et tricot...

Le 19 juin, nous avons fait une sortie avec le club de Saint Guen. Nous étions 19 à quitter Saint Gilles dès 6h30 pour une journée bien remplie et ensoleillée. Notre balade nous a emmenés à Saint Nazaire visiter le chantier naval. Après le repas pris au Marais de Grande Brière, nous avons fait une balade en barque puis en calèche.



LE CLUB DES LOISIRS (suite)

Prochains rendez-vous :

-La reprise est prévue le mercredi 9 septembre.

Une activité marche est proposée le lundi et sera reconduite à la rentrée.

-Le repas de fin d'année au mois de décembre

-La galette des rois et les cotisations en janvier

Le président: Yves ALLENO

Activité au club des loisirs :

30 Novembre 2014

Premier marché de Noël:

350 visiteurs.

Une première pour la commune et une belle réussite pour le club des loisirs, qui avait lancé l'idée grâce à sa nouvelle branche, « Tous à vos outils ». La vingtaine d'exposants a reçu quelque 350 visiteurs dont de nombreux acheteurs, ravis par la qualité et la diversité des articles proposés. Les exposants s'étant montrés généreux, la tombola a fait de nombreux heureux.



L'activité « tous à nos outils » a bien fonctionné durant l'année avec diverses techniques (encadrement, incrustation de photos, collage de serviettes...).

Elle a lieu un mercredi après-midi sur deux en alternance avec les joueurs de cartes.

Une autre activité: le scrapbooking, est proposé le jeudi soir de 20h30 à 22h30 tous les 15 jours. Cinq inscriptions pour le moment, il reste donc encore 3/4 places.

Durant les vacances scolaires, Chantal Bourgeot propose aussi aux enfants de la commune un atelier de bricolage en lien avec l'atelier « tous à nos outils ». Cet atelier a lieu le mardi après-midi de 14h00 à 16h00. Les enfants ont créé des animaux avec les pots en terre, des Pères Noël sur bois ainsi qu'une mangeoire pour oiseaux.

L'activité du mercredi reprend le mercredi 2 septembre 2015 et celle du jeudi 3 septembre. Les enfants reprendront quant à eux le mardi 20 octobre.

Si vous êtes intéressés vous pouvez me contacter au : 06.60.06.32.44 ou 02.96.26.06.84

Chantal BOURGEOT

LES ANCIENS COMBATTANTS

11 novembre 2014 - Une exposition en hommage aux morts de 1914-1918

La cérémonie du 11 Novembre a revêtu une ampleur particulière, en cette année du centenaire du début de la Grande Guerre. D'abord parce que les participants au cortège et à la cérémonie du souvenir étaient particulièrement nombreux. Ensuite parce que le nom des 56 morts a été lu par un jeune de la commune. Enfin parce que Marcel Le Ralle, président des anciens combattants, avait réalisé, grâce à la contribution de nombreux habitants, une belle exposition de journaux, photographies, objets rappelant les heures sombres de la guerre.



A l'occasion du centenaire, les jeunes de la commune étaient conviés à participer à la cérémonie du souvenir. Trois d'entre eux ont déposé les gerbes au monument aux morts et lu le nom des disparus de la commune, tombés aux champs d'honneur ou n'ayant pas survécu aux séquelles de leurs blessures et gazages dans les tranchées.

Le mot du président : M. Le Ralle

Le 28 mars 2015 : Assemblée générale

Cette réunion a été l'occasion de faire le point de l'année et officialiser la mise en place de notre nouveau bureau demandé par l'administration.

Comme tous les ans, un bureau se réunit avec les responsables de chaque commune à la mairie de St Guen pour l'organisation et la préparation de la cérémonie de Pont-Quemer, le dimanche 2 août 2015.

A cette occasion, j'ai souhaité inviter tous les Bacheliers de notre commune, comme le fait la commune de Mûr de Bretagne afin qu'ils participent à cette cérémonie retraçant cette terrible tragédie.

Comptant sur votre présence, je vous en remercie.

Un vin d'honneur sera offert à tous les participants.

Prochaine commémoration, le mercredi 11 novembre 2015.



Le bureau :
Président : Marcel LE RALLE
Secrétaire : Joseph ROTTER
Trésorière : Madame DE SAINT PIERRE
Porte-drapeaux : François JOY et Michel JAGLIN

LE COMITE DES FETES

Langue de bœuf du 16 novembre 2014 :

Le comité a organisé son repas d'automne pour la première fois un dimanche midi. Ce changement lui a plutôt bien réussi car il a fait le plein de convives. Les bénéfices de ce repas ont été reversés au profit du téléthon.



Assemblée générale 31 janvier 2015:

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 31 janvier 2015. A cette occasion, la présidente Claudine Jaglin a tenu à remercier tous les acteurs qui participent de près ou de loin au succès des manifestations.

Claudine Jaglin a rappelé que les bénéfices de ces manifestations servaient, en partie, à renouveler le matériel, mais surtout à participer aux grandes causes, nationales ou locales. Un chèque de 1 200 € a été remis pour le Téléthon et un de 1 000 €, à Rayon de Soleil.



Le bureau :

Présidente : Claudine Jaglin
Vice- président : Eric Le Maux
Trésorière : Jacqueline Le Maux adjoint: Olivier Carré
Secrétaire : Marie France Macé adjointe Isabelle Serrec
Membres : Nadine Guillaume, Daniel Jégo,
Catherine Fraboulet, Patrick Le Duault,
Françoise Le Goff, André Robin.



LE COMITE DES FETES (suite)



Une nouveauté cette année, le comité a invité Anne Gaëlle Bertho à faire son spectacle de dressage de chevaux.

Anne Gaëlle a remporté un grand succès grâce à son talent.

15^{ème} « MULTIRANDO » 31mai 2015:

L'édition 2015 a été, à cause de la météo, un peu stressante pour nous. Malgré cela les randonneurs ont répondu présent et ont bravé la pluie.

En chiffres:

- 350 randonneurs pédestres
- 65 vététistes,
- 45 cavaliers
- 700 repas.

A noter que le bénéfice de la vente de pain a été reversé à l'association «les papillons de Charcot»



FEST- NOZ: 25 juillet 2015

Comme tous les ans, nous préparons le fest-noz sur une semaine. Cette année, lors de la préparation du vendredi soir, le mauvais temps est arrivé et de grosses bourrasques de vent ont fait tomber de grosses branches sur les chapiteaux de la crêperie.

Plusieurs bénévoles qui se trouvaient à l'intérieur ont failli être blessés et fort heureusement nous n'avons eu que des dégâts matériels.

Non sans regret, nous avons pris la décision d'annuler la manifestation.

Nous tenons à remercier nos fournisseurs et les groupes musicaux qui ont été compréhensifs.

Enfin, nous présentons toutes nos excuses au public, qui non averti de l'annulation, a fait le déplacement. Les bénévoles se sont quand même retrouvés le samedi soir autour de grillades. Merci au groupe MALIGORN DU d'avoir animé cette soirée.



VIE ASSOCIATIVE

LE FC POULANCRE

Co-Présidents : Michel JAGLIN et Didier CADIC
Vices- présidents : Pascal CARRE, Hubert MOREL et
Christophe LE GUEHENNEC
Trésorière : Michelle LE GAC
Trésoriers- adjoints : Maxime ALLAIN, Jean Pierre GUILLO
Secrétaire : Annie COLLIN
Secrétaire- adjointe : Eliane CARRE
Membres : Jacky BERTHO, Christophe CAIL,
Didier BOSCHER et Julien RAOULT



Saison 2014/2015 :

Bilan sportif:

Avec la montée des trois équipes séniors en division supérieure, D1 pour la A, D2 pour la B et D3 pour la C, la 1^{ère} saison (à l'issue de la fusion) a été exceptionnelle. Chacun a su trouver sa place tant au niveau joueur qu'au niveau dirigeant.

Le principal objectif pour la saison prochaine est de maintenir cette bonne ambiance. Sportivement, le parcours sera sans doute plus dur. Quelques nouveaux joueurs ont déjà rejoint le club afin de renforcer l'effectif.

Les soirées:

Les soirées connaissent toujours un véritable succès grâce à ses bénévoles bien rôdés. Au traditionnel jarret frites s'ajoute le rôti frites à Mûr en avril. Cette année, Tour de France oblige, le club a tenu un point restauration à l'arrivée le samedi 11 juillet. Les crêpes et galettes saucisses proposées ont ravi les spectateurs.

C'est grâce aux bénéfiques de toutes ces manifestations que le club peut fonctionner. Le FC Poulancre compte 170 licenciés (école de foot, jeunes et séniors) pour un budget de l'ordre de 20 000 €. L'implication des habitants de nos deux communes aux manifestations est donc essentielle pour conserver le dynamisme de nos deux communes.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent pour les soirées mais aussi tout au long de la saison (buvette, traçage du terrain...)



L'équipe de Loudéac a remporté le tournoi du 14 juillet devant une équipe corlaysienne. Les trophées ont été offerts par deux fidèles sponsors, le restaurant de la Vallée à Saint Gilles et l'entreprise Launay-Tanguy à Saint Mayeux.

UNE ANNEE DE FUSION ET DÉJÀ 3 ACCESSIONS!



Prochains rendez-vous :

Début de la saison dès le mois de septembre avec à la fin Août, la coupe de France. Les entraînements dirigés par Christophe Cail reprennent à la fin juillet au stade de Toulpreno à Mûr.

Les membres du réveil vous remercient pour votre participation aux différents repas. Le calendrier des matchs se trouve au restaurant La Vallée et les matchs à domicile seront désormais indiqués par la presse.

Michel Jaglin et Didier Cadic

LA SOCIETE DE CHASSE « LA CARTOUCHE »

Président : Rolland JEGO

Vice- président: Mickaël BERTHO

Trésorier: Guy DELANOE

Secrétaire : Eric LE MAUX

Membres : Laurent BERTHO, Alain JEGO, Loïc JAGLIN, Gabriel JEGO et Pascal FRABOULET

Le repas de la chasse :

Celui-ci aura lieu le 26 septembre. Sanglier et biche seront au menu. Son bénéfice sert essentiellement à financer la saison de chasse (bracelets, lâcher de faisans et perdrix...)

Comptage annuel :

Le comptage du gibier effectué tous les ans en février, permet d'observer une bonne population de chevreuils mais également une forte disparition de lapin de garenne, moins de lièvres également.

Informations diverses :

L'ouverture aura lieu cette année le dimanche 20 septembre.

La chasse est autorisée sur la commune le dimanche et le jeudi. La société compte une vingtaine de chasseurs qui chassent sur 1 200 ha de terre.

Des lâchers de faisans auront lieu à 3 reprises durant la saison de chasse.

Le président et tous les chasseurs remercient la municipalité pour la mise à disposition d'un local (ancienne cantine). Celui-ci est partagé avec le comité des fêtes.

Le président Roland JEGO



L'ARENTELE

L'Arantèle a pour but de présenter St-Gilles-Vieux-Marché par des actions et activités diverses, en complément des autres associations. L'Arantèle ne dépend pas de la municipalité.

Projets 2015 :

- Mise à jour du site internet sur St Gilles Vx Marché.
- Recherches sur le passé de St Gilles Vx Marché.
- Collectage de photographies et documents anciens.

Présidente : Sabine LUSSEAU

<http://saint-gilles-vieux-marché.net/>

COURS DE CARTONNAGE

Passionnée de cartonnage, j'enseigne cette discipline depuis quelques temps. Les cours ont lieu dans mon atelier au Cosquer. Je peux transporter mon atelier au gré des demandes.

En cartonnage l'essentiel c'est la technique: l'apprentissage de bonnes bases avec de bons outils permet, par la suite, toutes les audaces.

COURS DE CARTONNAGE

Blandine Bertho.

« Atelier » Le Cosquer

22530 Saint Gilles Vieux Marché.

Tel: 06.59.77.66.91 & 02.56.07.95.82.

bertose@outlook.fr



CALENDRIER 2015

Dimanche 30 août	Paroisse	Pardon de St Gilles + Repas
Dimanche 26 septembre	société de chasse	Repas avec gibier
Dimanche 15 novembre	Comité des fêtes	Repas langue de bœuf
Dimanche 29 novembre	Club des loisirs	Marché de Noël
Dimanche 06 décembre		Elections régionales 1^{er} tour
Dimanche 13 décembre		Elections régionales 2nd tour
Vendredi 18 décembre	Comité + municipalité	Arbre de Noël

LISTE ELECTORALE

Nouvelle inscription

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

-être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,

-être de nationalité française. (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes), jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir : À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Où s'inscrire ?

Soit à la mairie de votre domicile,

Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,

Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,

Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,

Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces exigées,

Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2016, il faut donc s'inscrire au plus tard le **31 décembre 2015**.

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX (Canton de Mûr de Bretagne)

Pour contacter Mme GUILLAUME Céline et de M. ROSCOUËT Loïc.

ADRESSE : 11 PLACE DU GENERAL DE GAULLE HOTEL DU DEPARTEMENT

BP 2371 22000 St Brieuc

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.COTESDARMOR.FR](http://www.cotesdarmor.fr)

TÉLÉPHONE : 02 96 62 62 43

EMAIL : roscouetloic@cg22.fr



Mme GUILLAUME Céline M. ROSCOUËT Loïc

SERVICE INFIRMIERS

Emmanuelle HELLARD et Annaïg FERNANDES ainsi que leurs collègues : Corinne NACHEZ et Benjamin JOUIN sont joignables au 02.96.26.05.23

Interdiction du brûlage à l'air libre

L'article 84 du Règlement Sanitaire départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. » en outre, le décret n° 2002 – 540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers. En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie.

Pour les agriculteurs , une autorisation doit être demandée en mairie.

Chardons : destruction obligatoire

La prolifération des chardons est néfaste pour les cultures et les jardins. La destruction tardive, par l'emploi massif d'herbicides chimiques, peut également entraîner une augmentation des résidus dans l'eau. Par arrêté préfectoral, la destruction des chardons, avant leur prolifération tardive est obligatoire. Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers doivent détruire les chardons dans chacune de leurs parcelles.

DIVAGATION DE CHIENS ET DE CHATS : un peu de civisme !

Des plaintes ont été déposées en mairie suites à des divagations et à des déjections d'animaux. Nous rappelons donc aux propriétaires de chiens et de chats qu'ils ne doivent pas les laisser divaguer sur la commune. Si cela persiste, la mairie contactera chenil service, le service chargé de ramasser les animaux.

Envie de bouger, besoin de vous déplacer, pensez Trans'Cideral !

Transport collectif réservé aux personnes démunies de moyen de transport, résidant sur le territoire des communautés de communes de la CIDERAL, de Moncontour, Quintin et de Centre Armor
Puissance 4.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

Tarif : 3€ le trajet

Une adhésion annuelle et gratuite est obligatoire.

La demande est à effectuer à la mairie de sa commune.

Réservations : au 0 810 22 22 22 du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h



Nouveauté:

Les trajets pour Mûr de Bretagne sont désormais possibles.

Conciliateur de Justice

Le premier vendredi du mois de 14h à 17h, la Mairie de MUR DE BRETAGNE accueille la permanence du Conciliateur de Justice. Gratuite, la conciliation permet de trouver des solutions à des litiges pour lesquels le recours à un Juge paraît disproportionné. Les Conciliateurs de Justice sont bénévoles. Ils doivent avoir exercé dans le milieu juridique durant au moins trois ans et ils sont nommés par le premier Président de la Cour d'Appel de Rennes devant lequel ils prêtent serment. La conciliation peut intervenir pour tous les problèmes du quotidien: Les conflits de voisinage, la copropriété, Les problèmes de mitoyenneté, Les différends entre propriétaire et locataire, La contestation de facture, Les malversations pour des travaux, assurances, crédit conso, fourniture et accès internet, Les litiges entre professionnel et consommateur etc..

En revanche, il ne peut intervenir dans les affaires relatives entre un particulier et l'administration,

pas plus qu'aux affaires relatives à l'état des personnes, divorce, reconnaissance d'enfant, pension alimentaire ni à celles relatives au droit du travail (licenciement) ou au droit syndical.

Permanence du conciliateur de Justice:

Maison des Services Publics

15 Rue de Moncontour

22 600 LOUDEAC

Prendre rendez-vous:

pierre.lefeuvre@conciliateurdejustice.fr

tél: 06 70 17 97 29

CHAMBRES D'HOTES (Gîte de France)

Chez Albert et Marie-France MACE

Tel : 02 96 26 08 15

Vous serez accueillis au r.d.c de leur maison de construction récente, dans 2 chambres coquettes et harmonieuses :

- Fleur d'Hortensia : 1 lit 2 personnes, s.e, wc privés
1 pers. : 40 € ; 2 pers. : 50 €
- Fleur d'Ajonc : 2 lits jumeaux transformables, s.e,
wc privés, Terrasse, jardin. : 1 pers. : 40 € ; 2 pers. : 50 €



GITE DE FRANCE à Kerniault 4 épis

Description : Maison - pour 8 personnes magnifique longère pour 2 à 8 personnes. Vaste parc, terrasse avec barbecue. Idéal pour le repos, la pêche, la découverte de la Bretagne, la situation géographique vous permettra de rayonner aussi bien sur la côte nord que la côte sud. Animaux non admis.

Philippe et Gilles RUELLAN

Kerniault

22530 St-Gilles-Vieux-Marché

Tel: 06 74 64 64 48

GITE DE FRANCE à Poulancre 4 épis

Gîte indépendant, de bon confort, orienté plein-sud, aménagé dans un ancien moulin rénové sur une belle propriété close de 1100 m² avec un terrain paysager. R.d.c : séjour-salon avec poutres centenaires, coin- cuisine, wc. Etage : 2 ch. (1 lit 2 pers., 2 lits 1 pers.) , s.d.b avec wc. Lecteur DVD, poss. internet orange, (se munir de son identifiant). TV (TNT). 1 seul animal accepté. Ce gîte se situe dans la magnifique vallée de Poulancre. **Tel : 02 96 62 21 73 Fax : 02 96 61 20 16**



Gîte de France à Callac 2 épis

Votre location de vacances comprend au r.d.c : séjour-salon (TV écran plat, lecteur DVD, chaine hifi), coin cuisine aménagée, salle de bain (douche et baignoire), wc. Etage : 2 chambres (2 lits 2 pers.), wc. Terrasse privative, cour commune de 60 m² et jardinet privatif de 20 m² Accès WIFI. Chauffage par aérothermie. Charges chauffage, électricité et eau inclus. Bois 50€ le m³.

Marc et Evelynne HOSY

Tél. : 03 82 56 69 85 Port. : 06 51 53 62 81



HOTEL RESTAURANT DE LA VALLEE

Le menu du jour du lundi au samedi midi comprend :

Tous les 1^{ers} jeudi du mois : **Jarret sauce gribiche – Frites**

Tous les 2^{èmes} jeudi et dernier jeudi du mois: **Couscous**

- Une entrée au choix
- Un plat de viande ou de poisson
- Fromage
- Un dessert
- Café et boissons comprises

11.50€

Le dimanche un menu à la carte est proposé pour 18.50€



Bar:

- Tabac
- Presse
- Carte de pêche

Hôtel:

Chambres avec accès wifi, télévision, douche, toilettes

Au cœur de la vallée de Poulancre, Martine et Jérôme vous accueillent pour repas de mariage, séminaires, banquets...

-Sur place (jusqu'à 120 personnes)

-En salle des fêtes

-A emporter (livraison possible)

Tél: **02.96.25.53.32**

Email: j.hamon2@gmail.com

www.hotel-restaurant-de-la-vallee.fr



GUILLEMOT CAREL Maçonnerie
La Qualité et le Savoir-Faire
Maçonnerie Générale
Neuf et Rénovation



Dimitri GUILLEMOT CAREL
06.73.37.01.78
dimgc22@gmail.com

3 rue du Stade
22530 Saint-Gilles-Vieux-Marché

Yannick MORHAN

Elagage
Taille douce
Soins aux arbres
Abattages délicats
Entretien petits jardins

06 16 54 03 70
yannick.morhan@gmail.com

1 Chemin de Talen 22530 St Gilles Vieux Marché



Stéphane CARRE
Kersuard
22530 St Gilles Vx Marché

VENTE DE VOLAILLES DEMARREES
(poulets-pintades-canards-oies-poules)

☎ 02.96.26.05.86 / 06.12.36.63.55